



COMMUNE DE SIMANDRE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le 28 janvier 2021 à 19h00 à la mairie (16 présents), 2 absents excusés ayant donné pouvoir, avec pour secrétaire de séance : Madame Sandra BEY.

Le Conseil Municipal approuve à 17 voix pour et une abstention le compte-rendu du 17 décembre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'inscrire le montant des travaux de réhabilitation de la maison "Berthier" en logements seniors au budget primitif 2021. CHARGE Monsieur le Maire de DÉPOSER un dossier de demande de subvention DETR et DSIL et OBTENIR des subventions aussi hautes que possible. Cette délibération COMPLÈTE celle du 17.12.2020.
- Suite à la demande de plusieurs administrés pour l'achat de terrains communaux, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 - ACCEPTE de vendre l'excédent communal et la parcelle B 902 à Mme Annie GAUDILLERE. FIXE à 15 €/m² le prix de vente des dites parcelles (terrain en zone constructible). DIT que les frais de bornage et les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.
 - ACCEPTE de vendre la parcelle A 1811 à M. Gérald LAPIERRE. FIXE à 0,20 €/m² le prix de vente de ladite parcelle (zone naturelle). DIT que les frais de bornage et les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.
 - ACCEPTE de vendre la parcelle F 556 à M. et Mme GOTHUEY. FIXE à 15 €/m² le prix d'achat de ladite parcelle (zone constructible). DIT que les frais de bornage et les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.
- DECIDE la création de 2 columbariums de 9 cases au cimetière communal. RETIENT la proposition des Pompes Funèbres JANIN de l'Abergement-de-Cuisery pour un montant de 11 583,33 € H.T. soit 13 900 € T.T.C. CHARGE Monsieur le Maire de signer le devis correspondant et de FAIRE PROCÉDER à l'exécution des travaux.
- ADOPTE le règlement intérieur du cimetière communal tel que présenté par la commission "gestion du cimetière". PRÉCISE qu'il sera consultable en mairie et sur le site internet. Il entrera en vigueur au 01/02/2021.
- Suite au courrier du DASEN, le conseil municipal décide de ne pas modifier les jours et horaires d'école pour la rentrée scolaire 2021. DECIDE de renouveler la demande de dérogation de l'organisation du temps scolaire sur 4 jours hebdomadaires pour une durée de trois ans. CHARGE le Maire de transmettre au DASEN l'avis du conseil municipal.
- ENTEND diverses informations et questions :
 - Suite à la réflexion de La Poste sur les plages horaires d'ouverture du bureau de poste, une intervention des services de La Poste sera programmée pour la prochaine réunion de conseil.
 - Information sur les éventuelles conséquences en termes de transport liées à la mise en application de la Loi d'orientation des mobilités (LOM).
 - Information sur l'avancement des travaux sur le PLUi (rapporteurs M Pascal CLERC et Mme Jocelyne GAUDILLER).
 - Chiffre INSEE : résultats du recensement de la population de 2018 = 1 758 habitants.
 - Ecole : suppression d'une classe à la rentrée de septembre 2021 à la suite d'une baisse des effectifs.
 - Entend divers remerciements suite à versement de subventions. Remerciements décès : Mme Monette COMI. Remerciements suite à la distribution de bons cadeaux du CCAS et colis.

Date de la prochaine réunion de conseil : le 25/02/2021.

SÉANCE LEVÉE à 21H45.

Vu par Nous, Maire de la commune de SIMANDRE, pour être affiché le 02 février 2021 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Le Maire, Christophe GALOPIN.

